FAI CISL
Federazione Agricola Alimentare Ambientale Industriale Italiana

PATRONATO INAS CISL
Istituto Nazionale Assistenza Sociale

FRANCESE
FRANÇAIS

Indemnité de Chômage Agricole

Indennità di Disoccupazione Agricola

FAI CISL MILANO METROPOLI

MILANO - CORSO BUENOS AIRES 23 - TEL 02.83640372
MELEGNANO - FORNASIER G. : 3481306500
FONTANA M. : 3458705714 - ROBERTO G. : 3283522351

Êtes-vous un salarié agricole? Avez-vous été licencié ou votre contrat a-t-il expiré?

Vous avez droit à l'indemnité de chômage agricole
Vous devez déposer votre demande avant le 31 mars

Qui sont les travailleurs concernés?

√ Ouvriers agricoles CDD.
√ Ouvriers agricoles CDI qui travaillent une partie de l'année.

Si vous êtes un travailleur migrant, vous devez être titulaire d'un permis de séjour pour un travail subordonné ou dans l'attente d'un emploi.

Dans quels cas avez-vous droit à l'indemnité de chômage?

√ Licenciement.
√ Expiration du contrat.

Si vous êtes un travailleur subordonné migrant et que vous avez perdu votre emploi, vous pouvez vous inscrire dans la liste des demandeurs d'emploi pour la durée de validité restante de votre permis de séjour et, en tout état de cause, pour une durée d'au moins un an. Rappelez-vous que vous pouvez bénéficier d'un permis de séjour dans l'attente d'un emploi qui peut être renouvelé. Avant l'expiration de votre permis de séjour, passez dans nos bureaux pour recevoir toutes les informations nécessaires.

Vous avez droit aux prestations suivantes

√ Indemnité de chômage agricole : la demande doit être déposée à l'Inps uniquement par voie télématique. Cette opération peut être effectuée auprès de notre structure.

Quand pouvez-vous déposer votre demande?

√ La demande doit être déposée avant le 31 mars de l'année successive à celle du licenciement ou de l'expiration du contrat.
√ Ainsi, vous devez présenter au plus tard le 31 mars une demande de chômage pour l'année précédente, faute de quoi vous perdrez vos droits.

Dans quels cas n'avez-vous pas droit à l'indemnité de chômage?

√ Démission volontaire (à l'exclusion, sous certaines conditions, des travailleuses mères pendant la première année de vie de leur enfant).
√ Si vous êtes un travailleur migrant avec un permis de séjour pour un travail saisonnier (20 jours à 9 mois avec obligation de retour dans votre pays d'origine).

Pour en savoir plus et pour remplir le formulaire adressez-vous au siège FAI CISL ou aux antennes INAS CISL

FAI CISL Federazione Agricola Alimentare Ambientale Industriale Italiana
www.faicisl.it

PATRONATO INAS CISL Istituto Nazionale Assistenza Sociale
www.inas.it